



RALLY CATALUNYA HISTÒRIC

9 et 10 avril 2021

RÈGLEMENT PARTICULIER

Comptabilisant pour le Championnat de Catalogne dans les spécialités de :

RS (RÉGULARITÉ SPORT)

RSS (RÉGULARITÉ SUPER SPORT)

Organisateur : Reial Automòbil Club de Catalunya (RACC)

www.rallycatalunyahistoric.com

I- PROGRAMME - HORAIRES

| Date et Heure | Action à effectuer | Lieu |
|-------------------|--|--|
| 22 février | | |
| 10h00. | Publication du Règlement et Ouverture des engagements | www.rallycatalunyahistoric.com |
| 30 mars | | |
| 18h00 | Fermeture des engagements | Secrétariat Permanent |
| 1 avril | | |
| 12h00 | Publication de l'itinéraire, cartes et vidéos des sections | www.rallycatalunyahistoric.com |
| 4 avril | | |
| 12h00 | Publication Section de calibrage | www.rallycatalunyahistoric.com |
| 6 avril | | |
| 20h00 | Publication liste des engagés | www.rallycatalunyahistoric.com |
| 9 avril | | |
| De 10h00 à 12h00 | Remise des documents, roadbook, et numéros des véhicules | Hotel Blaumar Salou |
| De 10h15 à 13h00 | Vérifications techniques par ordre et horaires publiés | Passeig Jaume I - Salou |
| 15h00 | Publication de la liste des autorisés à prendre le départ | Panneau Officiel – Hôtel Blaumar - Salou |
| 16h00 | Heure limite d'entrée au Parc fermé de Départ | Passeig Jaume I - Salou |
| 16h45 | Remise du Carnet de route par ordre de départ | Podium de départ– Passeig Jaume I Salou |
| 17h00 | Départ Rallye 1er participant - 1e Étape | Podium départ - Passeig Jaume I Salou |
| 21h30 | Arrivée 1er participant - Finale 1e Étape | Passeig Jaume I – Parc fermé- Salou |
| 10 avril | | |
| 09h30 | Départ Rallye 1er participant - 2e Étape | Passeig Jaume I - Salou |
| 18h00 | Arrivée 1er participant 2e Étape - finale Rallye | Passeig Jaume I – Parc Fermé Salou |
| 19h30. | Publication des résultats | Panneau Officiel – Hôtel Blaumar - Salou |
| 20h00 | Remise des trophées | Podium - Passeig Jaume I - Salou |
| 20h30 | Ouverture Parc fermé | Passeig Jaume I - Salou |

SECRETARIAT PERMANENT - PANNEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL

En raison de la situation actuelle provoquée par la COVID-19, un protocole réglementant ce point sera publié.

À partir de l’ouverture des engagements et jusqu’à la fin de l’épreuve, le bureau permanent sera situé à :

RACC

Av. Diagonal 687

08028 Barcelona

Téléphone : +34 93 495 50 34

Téléphone portable : +34 628 34 78 09

Adresse email : rallycatalunyahistoric@racc.es

Site internet : www.rallycatalunyahistoric.com

À partir de 10h00 le 9 avril jusqu’à la finale, la remise de prix de l’épreuve sera située à :

HÔTEL BLAUMAR

Passeig Jaume I s/n

43840 Salou

Article 1. ORGANISATION :**1.1. Définition**

Le RACC, avec l'autorisation de l'organisation de la Federació Catalana d'Automobilisme **num. 01RS2021**, organise le 5^e Rally Catalunya Històric 2021, de catégorie régionale, de coefficient 8 et comptabilisant pour les Championnats de Catalogne de régularité Super Sport et Régularité Sport, qui se dérouleront les 9 et 10 avril 2021.

1.2. Comité Organisateur

Aman Barfull
Jordi Barrabes
Marina Duñach
Ernest Contijoch

1.3 Juridiction.

Cette épreuve est réglementée et régie par les normes suivantes :

- Par les Prescriptions Générales applicables aux Championnats, Coupes et Trophées de Catalogne de la FCA pour cette année.
- Par les Règlements Sportifs et Techniques respectifs des Championnats, Coupes et Trophées de Catalogne pour lesquels l'épreuve comptabilise.
- Par le Règlement Sportif du Championnat de Catalogne des Rallyes pour ce qui peut être appliqué.
- Par le CSI qui sera appliqué prioritairement pour tout ce qui concerne les aspects généraux et de procédure ; et particulièrement dans les cas de Réclamations et Appel.
- Par le Présent Règlement Particulier

1.4. Officiels

Commissaires Sportifs : Josep M^a Bellot
Martí Juanals
Pau Cabré

Directeur de Course : Jordi Barrabés

Directeurs Adjoints : Albert Udina
Gregori Chorro

Chef de Sécurité Ernest Contijoch

Adjoint à la Sécurité Oriol Julià

Secrétaire de l'épreuve Marina Duñach

Observateur FCA à définir par la FCA

Relations avec les Concurrents Eduard Vargas

Chef des Commissaires Techniques Sergio Mateo

Délégué Technique FCA à définir en additif

| | |
|-------------------------------------|--|
| Délégué à la Sécurité FCA | à définir en additif |
| Chefs de Section | sera publié en additif |
| Responsable de Chronométrage | David Bou |
| Responsable de mesures | Xavier Valverde |
| Chef Services Médicaux | Ernest Ros |
| Services ambulances | Cruz Roja (Croix Rouge) |
| Centre d'Assistance | Consorti Sanitari de l'Alt Penedès Consorti Sanitari de l'Anoia Pius Hôpital de Valls Hôpital Joan XXIII Hôpital Sant Joan de Reus Hôpital Universitari Vall d'Hebron |
| Service de retransmission | Tecnimat Electrònica i Comunicacions |

Les noms des autres Officiels seront communiqués dans un additif au présent Règlement Particulier.
Les Officiels en lien avec le présent Règlement Particulier son désignés comme Juges de Fait.

Article 2. COMPTAGE DES POINTS

Le 5e Rally Catalunya Històric comptabilise, avec un coefficient 8 pour les championnats, coupes et trophées suivants :

- Championnat de Catalogne de Régularité Super Sport pour pilotes et copilotes de rallyes sur asphalte.
- Championnat de Catalogne de Régularité Sport pour pilotes et copilotes de rallyes sur asphalte.

Article 3. DESCRIPTION

Le 5e Rally Catalunya Històric consiste en :

- 3.1. Distance totale : 505,39 km
- 3.2. Nombre d'étapes : 2
- 3.3. Nombre de sections : 2
- 3.4. Épreuves Spéciales : 12
- 3.5. Spéciales km. : 151,45 km (30%)
- 3.6. Spéciales différentes : 11

Article 4. VÉHICULES ADMIS

4.1. Les véhicules définis par l'article 2 du Règlement Sportif des Championnats et Coupes de Catalogne de Régularité Super Sport et Sport et Legend FCA seront admis à participer.

Le montage de carénages de protection inférieure est autorisé. Le montage de phares supplémentaires est autorisé. Leur nombre est déterminé par les spécificités techniques de chaque véhicule et il doit toujours être pair. Le montage de bavettes transversales est autorisé.

Tous les véhicules ayant eu une homologation FIA à l'époque seront admis et divisés selon les groupes suivants :

HISTORIQUES : les véhicules avec une fiche d'homologation FIA à compter du 01-01-1958 jusqu'au 31-12-1985, seront divisés selon les catégories suivantes :

H1 : Véhicules du Groupe 4, Groupe 5 et Groupe B, toutes les cylindrées

H2 : Véhicules du Groupe 2, Groupe 3, et Groupe A, toutes les cylindrées

H3 : Véhicules de Groupe 1 et Groupe N, toutes les cylindrées

CLASSIQUES : les véhicules avec une fiche d'homologation FIA à compter du 01-01-1986 jusqu'au 31-12-1993, seront divisés selon les catégories suivantes :

C4 : Véhicules du Groupe 4, Groupe 5 et Groupe B, toutes les cylindrées

C5 : Véhicules du Groupe 2, Groupe 3, et Groupe A, toutes les cylindrées

C6 : Véhicules de Groupe 1 et Groupe N, toutes les cylindrées

LEGEND FCA :

- Véhicules homologués FIA des Groupes 1, 2, 3, 4, N, A et B, toutes les cylindrées à compter du 01.01.1958 jusqu'au 31.12.1993 respectant toutes les dispositions décrite sur leur fiche d'homologation FIA.
- Répliques de véhicules homologués FIA à compter du 01.01.1958 jusqu'au 31.12.1993.
- Anciens véhicules officiels à compter du 01.01.1994 jusqu'au 31.12.2000.

Article 5. PARTICIPANTS ADMIS

5.1. Tous les pilotes étant en possession de la licence correspondante délivrée par la FCA ou toute autre fédération autonome et valide pour l'année en cours seront admis. Les participants disposant du permis de participation d'une journée délivré par la FCA seront également admis.

Licences admises

| Licence Pilotes | Pilote | Pilote Restreinte | Permis Participation Épreuve | Permis Participation Fédération |
|-----------------|--------|-------------------|------------------------------|---------------------------------|
| RSS | OUI | OUI | OUI | NON |
| RS | OUI | OUI | OUI | OUI |
| LEG FCA | OUI | OUI | OUI | NON |

| Licence Copilotes | Copilote | Copilote Restreinte | Permis Participation Épreuve | Permis Participation Fédération |
|-------------------|----------|---------------------|------------------------------|---------------------------------|
| RSS | OUI | OUI | OUI | NON |
| RS | OUI | OUI | OUI | OUI |
| LEG FCA | OUI | OUI | OUI | NON |

5.2. Le changement entre pilote et copilote n'est pas autorisé sur les sections chronométrées.

Article 6. DEMANDE D'ENGAGEMENT - ENGAGEMENTS

- 6.1. À compter de la publication du présent règlement et jusqu'à la date de fermeture des engagements, toute personne souhaitant participer au 5e Rally Catalunya Històric doit envoyer au Secrétariat de l'épreuve la demande d'engagement (disponible sur le site internet du rallye, www.rallycatalunyahistoric.com) avec le justificatif de règlement en espèces ou de virement bancaire, par email (rallycatalunyahistoric@racc.es), en indiquant clairement les noms prénoms du pilote et du copilote.
- 6.2. La date de fermeture des engagements est le : 30 mars 2021 à 18h00.
- 6.3. La demande d'engagement ne sera pas acceptée si elle n'est pas dûment remplie avec toutes les informations et si les droits d'engagement correspondants n'ont pas été appliqués.
- 6.4. Aucun document ne sera remis si l'engagement n'est pas en règle.
- 6.5. Les informations relatives au copilote pourront être complétées au moment des vérifications administratives. Il est nécessaire dans ce cas de disposer au préalable de la licence de participation. Elle ne pourra pas être délivrée le jour même.
- 6.6. Le nombre de véhicules admis est limité à 80.
L'organisateur se réserve le droit d'adapter cet article en fonction des véhicules engagés. Dans le cas où le nombre limite de participation serait dépassé, les participants seront nommés sur approbation de l'Organisateur. Une fois le délai d'engagement fermé, aucun autre ne sera admis.

En raison de la situation actuelle provoquée par la COVID-19, les participants disposant d'une licence délivrée par une autre Fédération Autonome devront envoyer avec leur demande d'engagement une photo des licences du Concurrent, Pilote et Copilote.

Article 7. DROITS D'ENGAGEMENTS - ASSURANCE

7.1. Les droits d'engagement sont les suivants :

En acceptant la publicité facultative proposée par l'organisateur :

- Championnat de Catalogne des Rallyes de Régularité Sport et Super Sport : **525€**
- Championnat de Catalogne des Rallyes de RS et RSS (Membre RACC) : **475€**
- Legend FCA : **625€**
- Legend FCA (Membre RACC): **575€**

En refusant la publicité facultative proposée par l'organisateur :

- Championnat de Catalogne des Rallyes de Régularité Sport et Super Sport : **650€**
- Legend FCA : **750€**

Conformément à l'art. 20 UN 13 Loi TVA 37/1992, les droits d'engagement sont exempts de TVA lorsque la facture est émise au nom d'une personne physique. Si une facture au nom d'une entreprise/société était nécessaire, la TVA à 21% sera appliquée au montant des droits d'engagement.

Ces montants correspondent aux droits d'engagement et à la prime d'assurance par véhicule de la police souscrite auprès de l'organisateur avec la Federació Catalana d'Automobilisme.

Lors de l'envoi de la demande d'engagement, les équipages sont priés de remplir également la partie correspondant aux informations de facturation des droits d'engagement

7.2. Le **mode de règlement en espèces ou par virement bancaire** en faveur du RACC sera réalisé auprès de l'entité suivante :

| | |
|-----------------------|------------------------------------|
| Banque: | Banc Sabadell |
| Adresse : | Trav. de Gràcia 3, 08021 Barcelona |
| Titulaire du compte : | RACC |
| IBAN : | ES03 0081 0105 1200 0101 4203 |
| Swift (BIC) : | BSABESBB |

7.3. Aucun document ne sera remis avant que les droits d'engagement correspondants ne soient correctement réalisés.

7.4. Les droits seront remboursés dans le cas de :

7.4.1. Engagements refusés.

7.4.2. Si le rallye ne venait à être disputé.

7.4.3. L'organisateur remboursera la totalité de l'engagement aux Concurrents ayant communiqué leur résiliation 1 semaine avant la publication de la liste des engagés.

7.4.4. L'organisateur remboursera 50 % de l'engagement aux Concurrents qui, en cas de force majeure dûment vérifiée, ne pourraient se présenter et auraient prévenu 48 heures avant le début des vérifications administratives.

7.5. La police d'assurance souscrite par l'Organisateur couvre les garanties exigées par la FCA pour cette année. Dans tous les cas, l'article 6 des Prescriptions Générales applicables aux Championnats, Coupes et Trophées de Catalogne de cette année sera appliqué.

7.6. Par le fait d'effectuer les démarches/demande d'engagement pour la présente compétition, le concurrent, pilote/copilote et tous les membres de l'équipage déclarent avoir lu, compris et pris connaissance du Règlement Particulier et de toute la réglementation applicable à cette compétition, à laquelle ils se soumettent sans manifester aucune réserve.

Par ailleurs, le concurrent, pilote/participants et tous les membres de l'équipage régularisant l'engagement pour cette épreuve, déclarent participer à cette compétition sous leur responsabilité unique et exclusive, assumant tous les dommages et préjudices qu'ils pourraient subir en conséquence de la participation à cette compétition sportive à risque, étant couverts par les conditions établies par les polices correspondant à l'assurance de la licence de la fédération et de l'assurance RC souscrite par l'organisateur.

Le concurrent, pilote/participant et tous les membres de l'équipage ne pourront tenir aucun membre des Organismes, Officiels, ou la FCA comme responsables de n'importe quel accident, lésion, dommage et/ou préjudice causé ou subi en conséquence de la participation à l'épreuve, et les excluent de toute responsabilité, en plus de renoncer à toute réclamation contre ces derniers.

Article 8. PUBLICITÉ

8.1. Les Concurrents acceptant la publicité facultative proposée par l'Organisateur devront réserver les espaces en accord avec l'article 12 et 13 du Règlement Sportif du Championnat de Catalogne des Rallyes.

Plus d'informations seront précisées dans un additif.

Article 9. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.

9.1. Lors du déroulement du Rallye, l'heure officielle sera : Par Satellite.

9.2. Pénalités : Les pénalités seront celles prévues par le Règlement Sportif de Régularité Sport (RS) et Régularité Super Sport (RSS) de la Federació Catalana d'Automobilisme de cette année.

9.3. Le Parc de départ Fermé sera situé à Salou, Passeig Jaume I.

Pour tous les participants, l'heure limite d'entrée au Parc de départ fermé sera à 16h00 le vendredi 9 avril 2021.

9.4. Les sections chronométrées sont mesurées sur le côté droit de la route. Le tracé devra se faire dans l'axe de la voie de droite. Dans le cas d'absence de ligne médiane séparant les deux voies, l'axe imaginaire de la voie de droite pourra également être utilisé.

Article 10. CONTRÔLES HORAIRES

10.1. Une arrivée à l'avance aux contrôles horaires CH 4A et CH10A ne sera pas pénalisée.

Article 11. EXTRA RALLY (conformément à l'Art. 24 du Règlement Sportif du CCR)

11.1. Tous les équipages ayant abandonné lors d'une épreuve spéciale, ou lors des liaisons, pourront recourir à la formule de l'EXTRA RALLY en faisant la demande auprès du véhicule balai.

11.2. L'organisateur ne pourra garantir que la voiture puisse être retirée de l'épreuve spéciale. Le retrait du véhicule se fera toujours par les propres moyens de l'équipage et aucune remorque ou mécanicien ne pourra entrer sur l'épreuve spéciale avant que ne l'autorise le directeur de course. Exceptionnellement, si la Direction de Course l'estime judicieux, les dépanneuses de l'organisation pourront retirer le véhicule de l'épreuve spéciale, exclusivement pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, le véhicule mis à disposition par l'organisation laissera le véhicule de compétition juste en dehors de l'épreuve spéciale, que ce soit au départ, à l'arrivée ou aux croisements intermédiaires, et ce, toujours avec l'approbation de la Direction de Course.

11.3 Une fois réparé, ce sera l'équipage qui emmènera le véhicule au Parc de Regroupement où il sera vérifié par les Commissaires Techniques, en demandant, le cas échéant, un nouveau carnet de route avec l'heure de départ au CH de l'entrée au Parc de Regroupement. Cette heure sera toujours attribuée conformément à la Direction de Course et il s'agira d'une heure de départ théorique. Dans la mesure du possible, ce sera deux minutes plus tard que le dernier participant.

11.4. Les équipages bénéficiant de la formule EXTRA RALLY pourront apparaître uniquement dans le classement de la section et ils apparaîtront comme ayant abandonné dans le Classement Final.

Article 12. RÉGULARITÉ

12.1. Le chronométrage lors des différentes catégories de Régularité se fera avec le système GPS ITERIA.

12.2. Section de calibrage : Le lieu choisi par l'organisateur pour la vérification des instruments de mesure sera annoncé dans un additif.

12.3 Pendant toute l'épreuve, chaque participant devra avoir à bord un appareil GPS de suivi fourni par l'entreprise en charge de ce service.

Au moment de la remise de l'appareil, un montant de 100€ sera versé, dont 45€ correspondent à la location pour les deux jours et les 55€ restants correspondent à la caution qui sera restituée après que l'appareil ait été retourné en parfait état à la fin de l'épreuve.

Les participants devront effectuer ce règlement/caution directement auprès de l'entreprise en charge de ce service en date du 9 avril. Le règlement pourra être effectué en espèces. Le lieu choisi à cet effet sera indiqué dans un additif.

Article 13. CIRCULATION ET RECONNAISSANCES

13.1 Les informations relatives aux reconnaissances seront publiées dans un additif.

Article 14. VÉRIFICATIONS

14.1. Vérifications administratives :

En raison de la situation actuelle provoquée par la COVID-19, les vérifications administratives des équipages participants ne pourront être effectuées. La vérification des licences aura été faite au préalable par la FCA avec les informations dont dispose la Fédération en complément de celles fournies par les équipages sur la feuille d'engagements.

Pour que cela soit possible, les licences dont dispose l'équipage devront être spécifiées lors de l'engagement et leurs copies devront être jointes si nécessaire, dans le cas des licences non délivrées par la FCA :

- La licence de Concurrent (écurie, club)
- La licence de Pilote
- La licence de Copilote

Les documents du rallye ne seront remis qu'à l'heure prévue pour les vérifications administratives. Un horaire individuel pour chaque équipage engagé sera publié et communiqué dans un additif.

14.2. Vérifications techniques :

Une personne déléguée ou un membre de l'équipage devra présenter le véhicule aux vérifications techniques prévues par le programme-horaire de l'épreuve, et conformément à l'horaire spécifique qui sera communiqué avec l'additif correspondant.

Article 15. CLASSEMENTS - TROPHÉES - PRIX

15.1. Classement

Les classements suivants seront établis :

- Classement général du rallye
- Classement général Catégorie RS
- Classement général Catégorie RSS
- Classement général par groupes (H1, H2, H3, C4, C5, C6) de chaque spécialité (RSS et RS)

Pour la catégorie Legend FCA, aucun classement ne sera établi, tel que l'indique le règlement Sportif et technique de la FCA pour cette catégorie.

15.1.2. Trophées

Les trophées suivants seront remis :

- *Équipage vainqueur absolu du rallye*
- *Régularité Super Sport RSS*
 - Classement général scratch RSS : Trophée pour les trois premiers équipages classés
 - Classement par groupes. Trophée pour le premier équipage classé dans chaque groupe : H1, H2, H3, C4, C5 et C6.
- *Régularité Sport RS*
 - Classement général scratch RS : Trophée pour les trois premiers équipages classés
 - Classement par groupes. Trophée pour le premier équipage classé dans chaque groupe : H1, H2, H3, C4, C5 et C6.

15.2 Remise des trophées

La remise des trophées se fera à 20h00 le 10 avril 2021 sur le Podium situé sur le Passeig Jaume I, **dans le cas d'une célébration possible au vu de la situation de la COVID-19.**

15.3 L'article 21.1 des Prescriptions Générales applicables aux Championnats, Coupes et Trophées de Catalogne sera appliqué. (Art.21.2 La non-assistance à la remise des prix d'une course entraîne la perte du trophée et des prix correspondants).

Article 16. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

- 16.1. Les dépanneuses mises à disposition par l'organisateur sur les épreuves spéciales chronométrées, ont comme mission unique et spécifique, celle de retirer les véhicules de la route qui empêcheraient le passage des autres participants suite à une panne ou un accident. Toute autre prestation sera sur approbation exclusive des organisateurs.
- 16.2. Les Concurrents reconnaissent que l'épreuve organisée par le RACC est une opération de promotion, laquelle sera communiquée au public en général, mais aussi aux participants et à leurs sponsors et collaborateurs.
- 16.3. Dans ce but, afin d'accorder à l'organisation une liberté totale de moyens, les Concurrents autorisent l'Organisation à utiliser leur nom et les images correspondantes concernant tout ce qui puisse être en lien avec l'épreuve, ainsi que le droit exclusif de les utiliser.
- 16.4 Le respect de la signalisation par SOS/OK est obligatoire lorsqu'un véhicule est à l'arrêt en raison d'accident/panne. L'indication correspondante devra également être montrée aux participants suivants.
- 16.5 Tous les Officiels mentionnés dans ce Règlement Particulier et annexes seront désignés en tant que Juges de Fait par le Comité Organisateur.

COMMISSAIRE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Eduard Vargas

Téléphone - il sera communiqué dans l'additif

PROGRAMME ÉTABLI

- Vérifications Administratives
- Vérifications Techniques
- Départ Rallye
- Arrivée Rallye
- Secrétariat Permanent